

Aubagne - La Ciotat

GERONT'INFOS

L'INFO DES PROS DE LA GERONTO



FLASH INFOS COVID19 - novembre 2020

EDITO

Chers Partenaires,

Au regard des nouvelles mesures gouvernementales, le comité de rédaction a souhaité relancer les Flash Infos - Covid19 et vous offrir plus de lisibilité quant à l'organisation et au fonctionnement des structures et services du territoire d'Aubagne-La Ciotat

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire que nous vous avons envoyé pour connaître vos nouvelles organisations et nous vous en remercions !

Vous trouverez dans ce flash info de novembre :

- une synthèse des réponses au questionnaire dans la rubrique "actualités du territoire",
- une rubrique "bon à savoir" avec tout un tas d'informations utiles pour faire face à cette nouvelle vague,
- des liens vers des ressources documentaires spécifiques.

N'hésitez pas à nous indiquer par mail gerontinfos.alc@gmail.com toute évolution de votre organisation dans les semaines à venir et à vous inscrire sur la liste de diffusion via le [formulaire](#).

Bonne lecture !
Le comité de rédaction d'Aubagne-La Ciotat



ACTUALITÉS

ACTUALITE DU TERRITOIRE

Les **modalités d'organisation et de fonctionnement des structures et services** du territoire d'Aubagne-La Ciotat sont recensés [dans ce document](#).

Les informations recensées ne sont pas **exhaustives** et sont **susceptibles d'évoluer**.

Si vous n'avez pas encore indiqué vos modalités de fonctionnement, vous pouvez compléter le questionnaire en cliquant [ici](#) ! Les informations seront communiquées dans le prochain flash infos !



BON À SAVOIR



Maintien possible des séances d'Activité Physique Adaptée

Santé Croisée vous informe que, conformément au [Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-](#)



Financement des téléconsultations par téléphone

Depuis le 17 octobre 2020, le **gouvernement autorise à nouveau la prise en charge financière des téléconsultations par téléphone**. Cette dérogation s'applique

- aux patients n'ayant **pas accès**

[19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le maintien des séances d'activité physique est possible](#), en extérieur, sur [prescription médicale d'activité physique adaptée \(APA\)](#) et dans un cadre sécurisé.

Une [attestation de déplacement dérogatoire](#) est également nécessaire.



Reconduction du Fonds de Solutions Malakoff Humanis

Initié fin mai 2020, le **fonds de soutien** dédié aux partenaires Malakoff Humanis est **reconduit**. Il a pour objectifs de les soutenir au niveau de :

- L'achat de matériels de protection (vitres, masques, gants, ...)
- La mise en place de projets ou d'initiatives, permettant une amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires compte tenu des contraintes découlant du covid (organisation de moments de répit pour les aidants, achat de matériels numériques pour maintenir du lien social, digitalisation d'actions ou de projets, ...).
- La trésorerie de celles les plus impactées par la situation.

Pour plus d'informations => [ici](#)



Vigilance nécessaire des médecins constatant les décès "Covid-19" à domicile ou en Maisons de retraite - Mise en bière immédiate obligatoire

Les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19 au moment de leur décès font l'objet d'une **mise en bière immédiate**. Les soins de conservation et la pratique de la toilette mortuaire sont interdits pour ces défunts, à l'exclusion des soins réalisés post-mortem par des professionnels de santé ou des thanatopracteurs (retrait de prothèses et pacemakers).

Cette obligation de mise en bière immédiate s'impose tant à l'opérateur

à une connexion internet à haut débit ou très haut débit,

- aux **patients disposant d'un tel accès mais ne disposant pas d'un terminal permettant une vidéo transmission** (patient présentant les symptômes de l'infection ou étant reconnu atteint du covid-19, patient âgé de plus de 70 ans, patient reconnu atteint d'une affection grave mentionnée au 3° de l'article L. 160-14 du code de la sécurité sociale, patiente enceinte).

Des [outils numériques de télésanté](#) sont référencés par le ministère



Convention "Reste à charge - EHPAD/CPAM

Afin de faciliter et accélérer les sorties d'hospitalisation des personnes âgées qui ont été atteintes par le Covid-19 et hospitalisées pour cette raison, des [mesures dérogatoires de prise en charge partielle du reste à charge des bénéficiaires en EHPAD](#) sont mises en œuvre pour faciliter leur admission en séjour temporaire. Les EHPAD souhaitant s'engager dans cette démarche doivent **signer une convention avec la CPAM**.

Pour connaître les EHPAD ayant signé cette convention, vous rapprocher du Pole Infos seniors Garlaban-Calanques -



Prise en charge des résidents COVID en EHPAD : fiches d'aide à l'orientation et à la régulation

Trois fiches pratiques sont dédiées à l'aide à la prise en charge des résidents en EHPAD suspects ou atteints de COVID-19

- [une fiche sur la prise en charge clinique](#)
- [une fiche sur la prise en charge thérapeutique](#).
- une [fiche d'aide à l'orientation et à la régulation des patients COVID+ en EHPAD](#)

Ces fiches s'inscrivent dans la [stratégie de prise en charge des personnes âgées en EHPAD et au domicile](#), document rédigé par l'ARS PACA et permettent de **définir un algorithme d'orientation des**

funéraire qu'aux familles et aux responsables des EPHAD mais elle se matérialise par le fait que le médecin, qui constate le décès, coche la case « mise en bière immédiate » sur le certificat de décès, dès lors qu'il est en présence d'un défunt cas confirmé ou cas probable du COVID-19. Il revient au médecin et à lui seul de cocher cette case. Il doit y veiller afin de s'assurer du traitement adéquat du corps du défunt et du bon déroulement des obsèques.

Une [foire aux questions](#) dédiée est mise en ligne par la DGS - page 6

résidents suspects de COVID ou COVID confirmés, en fonction des signes de gravité, de l'état général, des comorbidités, ainsi que des directives anticipées ou volontés renseignées sur le dossier médical du résident

- une [fiche URGENCE PALLIA élaborée par la SFAP](#), destinée à informer un médecin intervenant lors d'une situation d'urgence



DEPISTAGE

Ouverture de 2 Centres Covid à Aubagne

Ouverture de **2 Centres de dépistage COVID (test RT-PCR et TROD-antigéniques) sur Aubagne** portés par:

- le cabinet des 13 COLLINES pour le centre ville d'Aubagne - 20 avenue Jeanne D'Arc - du lundi au vendredi - 10h/16h - sans rdv - 04 42 82 88 32
- GSI centre médical et paramédical du Garlaban pour le Nord Est d'Aubagne -105 avenue Marcel Paul - 9h/13h - sur rdv via doctolib

Ouverture d'un barnum pour tests antigéniques réalisés par le collectif des infirmiers libéraux d'Aubagne avec le soutien de la CPTS Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Ouverture le **lundi 16 novembre** du barnum du collectif des infirmiers libéraux d'Aubagne avec le soutien de la CPTS Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour **test antigéniques** uniquement selon les recommandations en cours.

- Barnum collectif - 9 avenue des Goums - 13400 Aubagne - Du lundi au vendredi de 10h à 16h - sans rendez-vous

Ouverture d'un lieu dédié au dépistage à La Ciotat - salle Paul Eluard

La ville de La Ciotat met à disposition la **Salle Paul-Éluard** pour l'ouverture d'un [centre dédié au dépistage](#).

Modalités d'accueil :

- Du lundi au Vendredi De 9h à 11H30 et 13h à 16h - Le samedi de 8h à 10h. Complexe Paul ELUARD - 20 Avenue Jules Ferry, 13600 La Ciotat
- Avant de se présenter, se munir du [formulaire](#) de santé imprimé et complété
- [Contact](#) CPTS des vignes et calanques

Tests antigéniques

Pour vous **aider dans l'orientation des tests**, les CPTS de PACA ont réalisé un flyer à destination des professionnels de santé

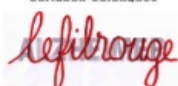
- [Fiche Test TROD - antigéniques](#)



RESSOURCES

- [Recommandations sanitaires Coronavirus - Fiches techniques thématiques ARS PACA](#)
- [Éléments de langage à destination du Grand Public 02.11.2020](#)
- [Foire à questions actualisée à destination des professionnels](#)
- [Nouvelle recommandation HAS sur la prise en charge de premier recours des patients suspectés Covid-19](#)
- [Actualités HAS : tests, isolement, traitements : quelle prise en charge en médecine de ville pour les patients suspectés de Covid-19?](#)
- [Prise en charge à domicile des patients COVID+ et requérant une oxygénothérapie](#)
- [Site du ministère de la santé et de la solidarité](#)
- [Site gérontopole](#)

Composition du comité de rédaction :



Si vous souhaitez vous inscrire à notre NL et recevoir une fois tous les 2 mois, veuillez vous inscrire sur le [formulaire Suivant](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur MAIA Aubagne - La Ciotat.

[Se désinscrire](#)

